

adopté

# SÉNAT

le 9 novembre 1972.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la **Convention générale entre la France et le Portugal sur la Sécurité sociale, signée à Lisbonne le 29 juillet 1971, complétée par un Protocole général.***

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention générale entre la France et le Portugal sur la Sécurité sociale, signée à Lisbonne le 29 juillet 1971, complétée par un Protocole général et dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 novembre 1972.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

Voir les numéros :

Sénat : 385 (1971-1972) et 45 (1972-1973).